

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

AMENDEMENT

N ° 759

présenté par

M. Chiche, Mme Forteza, M. Taché, Mme Gaillot et Mme Wonner

ARTICLE 11

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.